

**Marine BROWAEYS-EMMANUELLI**  
**27 Rue Lindberg**  
**Bugueles**  
**marine Browaey@free.fr**

**Cher Monsieur le commissaire enquêteur,**

**J'ai été baptisée à la chapelle de Port-Blanc il y a presque 50 ans , ma fille qui a 20 ans a fait son premier séjour à Bugueles à l'âge de 10 jours et mes enfants y ont depuis passé tous leurs étés , c'est dire si je suis attachée à cette commune où sont mes racines depuis 4 générations.**

**Je fais partie de l'association du littoral et je suis en admiration devant le sérieux, la technicité et la pertinence du dossier qui a été rédigé grâce au travail très documenté de ses responsables bénévoles. C'est pourquoi je ne vais pas répéter leurs arguments mais plutôt vous faire partager mes réflexions et sentiments.**

**J'habite en bas de l'avenue Lindberg, (parcelle 285). Je partage avec mon frère cette maison que nos parents on fait construire avec un souci très aigu d'intégration au paysage et de respect de l'environnement. (Ils ont entre autres recouvert le toit des mêmes ardoises que celles de la chapelle de Port-Blanc.) Ils ont obtenu le permis de construire en 1976. S'il l'avait obtenu une année plus tôt, la loi interdirait que le sentier passât à moins de 15 mètres (c'est à dire en ce qui nous concerne à 6 mètres) de nos fenêtres. Et pourtant la situation ne serait pas différente. (C'est de notre maison que le nouveau tracé s'approcherait le plus.)**

**Nous aimons nous promener au bord de la mer et en particulier suivre le GR 34. Ce qui fait le charme et la poésie de ces promenades, c'est la variété : marcher sur l'estran, poursuivre à travers champs reprendre par moments des petites routes au milieu des maisons, admirer des points de vue, retrouver le sentier des douaniers le long de la mer.... En ce qui concerne la portion que nous habitons le promeneur a le choix entre passer par la plage devant notre maison ou emprunter le GR 34 fort pittoresque à cet endroit qui l'emmène par la venelle St-Nicolas rejoindre la route du port. Par très très grandes marées (une dizaine de fois dans l'été) à des heures de très faible fréquentation (tôt le matin et tard le soir), le randonneur doit passer par le GR 34 s'il ne veut pas se mouiller les pieds, l'eau arrivant jusqu'au mur de notre jardin, où s'il préfère il peut marcher sur le mur.**

**J'attends avec impatience la visite sur site du 5 Juin et j'espère pouvoir vous montrer sur le terrain ce que je viens de vous décrire. Quand lors de l'élaboration d'un plan de jardin on crée des allées qui n'ont de raisons d'être que sur le papier, les passants les ignorent et se recréent des circulations dans la logique de la pratique du terrain. Même si notre jardin était dévasté par le nouveau tracé, une partie du passage continuerait à se faire par la plage comme cela se passe depuis plus de 60 ans. J'ai vu ainsi à Plougrescant des promeneurs marcher sur la plage en longeant le sentier!!!!**

**Bien-sûr nous nous sentirions très affligés par la destruction de notre jardin et je ne vois pas à qui cela profiterait en contrepartie.... Le promeneur, après avoir traversé notre jardin serait de toutes façons contraint de redescendre sur la plage ou de tourner à angle droit en rebroussant presque son chemin pour remonter l'avenue Lindberg qui est raide en tournant le dos à la mer et retrouver le GR 34 vers le port. En effet le sentier ne peut traverser les jardins des maisons suivantes construites avant 1976. En conséquence le nouveau tracé semblerait presque faire un détour pour passer dans notre jardin...**

**Lors d'une des premières réunions organisées par la mairie au sujet de ce sentier, le maire de Penvenan nous avait expliqué combien l'érosion et la fragilité du littoral constituent un énorme problème auquel sont confrontées les mairies des communes de bord de mer, ainsi que les dépenses induites par des travaux d'entretien. Le passage du nouveau sentier dans notre jardin nuirait à l'équilibre de la flore, mon mari pépiniériste a mis des années à installer des arbustes dans ce jardin malgré les conditions climatiques difficiles dues aux vents chargés d'embruns et au sol imbibé d'eau de mer. Ces arbustes contribuent non seulement à la beauté du paysage mais aussi à la solidité du littoral, le sol fragilisé serait ensuite exposé au complément d'érosion dû au passage de multiples piétons. Cette mesure viendrait donc accélérer le travail de l'érosion au lieu de la combattre.**

**Pour finir, je serais curieuse de connaître le montant du budget alloué à cette opération. J'ai essayé en vain de me renseigner à ce sujet.**

**Dans l'attente de vous rencontrer pour pouvoir échanger avec vous d'autres informations je vous prie de croire, cher Monsieur le commissaire enquêteur, à l'assurance de ma plus haute considération.**

**Marine Browaeys.**

